

Les 5 étapes à suivre pour entrer en apprentissage

Que vous soyez sûr de votre choix, ou que vous ne sachiez pas encore quel métier exercer, le plus important c'est de s'informer ! Renseignez-vous le plus tôt possible, en amont de toutes les démarches d'inscription dans un établissement de formation.

Étape 1 : Je m'informe sur les métiers qui me plaisent pour faire mon choix

Pour vous aider dans votre démarche, vous n'êtes pas seul.e et toutes les ressources sont utiles.

Quelques idées pour commencer vos recherches :



- poussez la porte des entreprises : si un métier vous intéresse et que vous connaissez quelqu'un qui l'exerce, posez-lui des questions ;
- faites des recherches sur Internet, de nombreuses vidéos et fiches métier existent.

Exemples de sites internet : onisep.fr ; monorientationenligne.fr ; etc. ;

- parlez-en avec vos parents, vos amis ;
- toutes les ressources sont utiles !

Étape 2 : Je me renseigne sur les diplômes ou les titres professionnels accessibles en contrat d'apprentissage pour le métier que j'ai choisi

Là encore, renseignez-vous bien en amont de vos démarches administratives. Allez à la rencontre des professionnels ou des jeunes en formation pour vous faire une idée plus précise du quotidien de l'apprenti. Ces rencontres peuvent parfois déboucher sur des opportunités !

Source : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/etre-apprenti/article/les-5-etapes-a-suivre-pour-entrer-en-apprentissage#>

Quelques idées :



- rendez visite aux professionnels de l'orientation près de chez vous : centres d'information et d'orientation (CIO), missions locales, etc. ;
- écrivez aux établissements de formation, allez à leurs portes ouvertes, essayez de rencontrer d'anciens élèves ;
- rendez-vous dans des salons et forums dédiés à l'alternance.

Étape 3 : Je trouve un organisme de formation et je m'y pré-inscris

En principe, c'est votre employeur qui doit vous inscrire dans un organisme de formation, mais vous pouvez avoir intérêt à prendre les devants pour une pré-inscription.

Pour réussir votre projet de formation en apprentissage, il faut bien choisir votre organisme de formation grâce auxquels votre projet professionnel a le plus de chance d'aboutir.

Quelques critères à avoir en tête pour choisir mon organisme de formation :



- mon lieu de résidence ;
- la réputation de l'organisme de formation (Centre de Formation d'Apprentis - CFA - ou autres) ;
- le coût du matériel nécessaire (ex. : BTS hôtellerie-restauration) ;
- les aides existantes.

Une fois votre choix fait, vous pouvez effectuer votre pré-inscription entre le mois de mars et le mois de mai.

Étape 4 : Je trouve un employeur et signe un contrat d'apprentissage

La recherche de votre futur employeur est l'étape clé dans votre projet. L'enjeu de la formation en alternance réside dans le choix de l'entreprise puisque cette expérience professionnelle occupera une place de premier plan sur votre CV.

La plupart des formations en alternance débutant au mois de septembre, il est important de bien veiller à anticiper – si possible, plusieurs mois à l'avance – la recherche de l'entreprise qui pourra vous accueillir.

Qui peut m'aider dans ma recherche ?

Très souvent les établissements de formation disposent de partenariats avec un certain nombre d'entreprises et peuvent vous mettre en contact avec elles.

Pour que votre recherche ait le plus de chance d'aboutir, vous pouvez également :



- vous rendre sur des salons et des forums de recrutement ;
- vous renseigner auprès des chambres consulaires : chambres de commerce et d'industrie (CCI), chambres des métiers ou chambres d'agriculture ;
- vous rapprocher du club des anciens élèves de l'organisme de formation que vous souhaitez intégrer ;
- consulter les sites internet d'offres d'emploi, par exemple : des entreprises qui vous intéressent, des branches professionnelles, Pôle emploi, des sites spécialisés des conseils régionaux.
- demander de l'aide à votre famille et à vos amis.



Rendez-vous sur la **bourse à l'emploi** du Portail de l'Alternance pour trouver les offres en fonction du type de contrat, du poste recherché et de la localisation souhaitée.

Étape 5 : Je m'inscris dans l'organisme de formation

De juin à septembre vous pouvez vous inscrire dans l'organisme de formation et ainsi débiter les cours dès le début de l'année scolaire.

À noter : dans le cadre du **plan 1 jeune 1 solution**, le délai pour signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise après le début de la formation au Centre de formation d'apprentis (CFA) passe à 6 mois pour les personnes qui démarrent un cycle de formation entre le 1^{er} août et le 31 décembre 2020. **En savoir +**